

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Mollusques Inc.	Numéro de permis 2010270	Date d'inspection Le 29 avril 2021	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Mollusques		Numéro de téléphone (506) 743-5433	
Adresse 78 rue McLaughlin Bouctouche NB E4S 3R2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Ashley Kelly		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : d) installée à un mètre au maximum d'un lavabo.	41(1)(d)	23 avr. 2021	29 avr. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Une demande d'exemption a été envoyée et le mentor en assurance de la qualité fera un suivi sur le sujet.			
Commentaires généraux			
Rapport d'inspection de suivi complété par courriel. Toutes les exigences pour le renouvellement ont été satisfaites.			

original signé par
Ashley Kelly

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 avril 2021

Date

original signé par
Denise Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 avril 2021

Date